



## **TRANSPORTS SCOLAIRES** **Année scolaire 2020– 2021**

Les élèves (**demi-pensionnaires et externes**) domiciliés dans la LOIRE, le RHONE et la SAONE-ET-LOIRE qui empruntent **quotidiennement** un service de **TRANSPORTS REGULIERS** (car ou train) peuvent bénéficier d'une subvention.

**Les liasses SNCF sont à prendre auprès du Secrétariat du Lycée Professionnel**

### **ELEVES DOMICILIES DANS LES COMMUNES DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

***Pour vous inscrire, rien de plus simple !***

*Il suffit de vous connecter sur <https://www.bus-star.com>*

**En vous rendant** au POINT City 50 Rue Jean Jaurès ROANNE

Rendez-vous dans la rubrique **Schooly** (rubrique verte située en bas à droite de notre site internet) pour obtenir toutes les informations.

**Attention après le 31 juillet : majoration de 30 €.**

Le service **Schooly** concerne les 24 lignes spécialement dédiées au transport scolaire reliant les communes à leur établissement de secteur, et non les utilisateurs des lignes régulières Star (lignes 1 à 15, Flexy, Galaxy, Proxy).

### **ELEVES DOMICILIES DANS LA LOIRE**

**Les demandes sont faites prioritairement sur INTERNET (cars réguliers et SNCF)**

***Pour vous inscrire, rien de plus simple !***

*1 La plus simple, la plus pratique et la plus rapide : L'inscription et le paiement en ligne en vous connectant sur [www.loire.fr/inscriptionTIL](http://www.loire.fr/inscriptionTIL) puis en cliquant sur le bouton en bas de page « **Inscription en ligne** ». Le formulaire d'inscription apparaît.*

*Le règlement de l'abonnement en ligne est à privilégier car il est plus simple, pratique et rapide. Possibilité de paiement en ligne sécurisé en 1 ou 2 fois sans frais. Le premier paiement se fera au moment de l'inscription (60% du montant) et le deuxième paiement autour du 10 octobre (les 40% restants).*

**ATTENTION,**

L'inscription doit être effectuée chaque année par tous les élèves **avant le 20 juillet pour bénéficier du meilleur tarif (majoration de 30 euros à partir du 21 juillet).** et la carte de votre enfant pourrait ne pas être à jour à la rentrée.

### **ELEVES DOMICILIES DANS LE RHONE**

**Les demandes sont faites UNIQUEMENT sur INTERNET (cars réguliers et SNCF)**

Le démarrage des inscriptions pour la demande du **titre de transport annuel scolaire/étudiant des Cars du Rhône pour l'année scolaire 2020-2021** aura lieu le **mercredi 15 juin 2020**.

Les élèves et leurs parents pourront dès cette date s'inscrire sur le site <https://www.carsdurhone.fr/scolaires>

Concernant les élèves déjà inscrits en 2019-2020, leurs identifiants et mots de passe resteront valables.

**Site du Conseil Général de la Saône-et-Loire :**

**Les demandes sont sur INTERNET (cars réguliers)**

**NOUVEAUTE ! INSCRIPTIONS :** Il est désormais indispensable de renouveler l'inscription chaque année scolaire pour obtenir de nouveaux droits au transport, y compris pour les élèves qui étaient déjà inscrits l'année précédente et qui poursuivent leur cycle scolaire

***Pour vous inscrire, rien de plus simple !***

Il suffit de vous connecter sur <https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-saone-et-loire> et de cliquer sur **Inscription et suivi de dossier**

Vous n'avez ensuite plus qu'à suivre les différentes étapes d'inscriptions.



### **VOITURES PARTICULIERES**

Les dossiers sont disponibles sur le site ou auprès du secrétariat du secrétariat du LP **avant le 13 novembre 2020**

#### **Peuvent bénéficier d'une subvention :**

Les élèves qui effectuent un aller-retour quotidien en utilisant une voiture particulière, de leur domicile au point le plus proche de passage d'un service de transports scolaires, en l'absence de tout moyen de transports collectifs

#### **Conditions spéciales :**

• **Pour la Loire** : si distance minimale : 3 km entre le domicile et le point de départ d'un transport en commun (train ou car)

Si le domicile de l'élève est situé à une distance supérieure ou égale à 30 km du lycée, la famille ne pourra pas prétendre à l'indemnité « Voiture particulière »

[https://www.loire.fr/jcms/c\\_12036/aides-aux-eleves-transportes-en-voiture-particuliere?rlb=ci\\_528809](https://www.loire.fr/jcms/c_12036/aides-aux-eleves-transportes-en-voiture-particuliere?rlb=ci_528809)

• **Pour le Rhône** : si le domicile est situé à plus de 3 km du point de départ d'un transport régulier (train ou car) (Les familles ayant plusieurs enfants effectuant le même trajet ne pourront établir qu'une seule demande).

Les demandes se font sur le site <http://www.carsdurhone.fr>

Pour les **élèves internes**, prendre contact avec le secrétariat du Lycée professionnel

[https://www.loire.fr/jcms/c\\_12615/aides-aux-eleves-internes?rlb=ci\\_528809](https://www.loire.fr/jcms/c_12615/aides-aux-eleves-internes?rlb=ci_528809)

<https://www.carsdurhone.fr/scolaires>

#### **Documents à fournir le jour de l'inscription en cas de dossier papier:**

Chèque pour règlement

2 Photos d'identité pour les cartes SNCF

1 Liasse SNCF uniquement pour la Loire

1 photo d'identité pour les 1ères demandes auprès du DEPARTEMENT de la LOIRE